

Discours de présentation de la motion spéciale CAI par le ministre Yvon Vallière  
14 juin 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Je voudrais souligner et célébrer aujourd'hui avec vous les trente ans d'une loi et d'un organisme devenus incontournables dans la vie des Québécoises et des Québécois. Il s'agit de la « *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* » et de la Commission d'accès à l'information.

Certains se rappelleront qu'en 1981, c'est la Commission Paré qui a recommandé que le Québec se dote d'une loi régissant l'accès aux documents des organismes publics et protégeant les renseignements personnels. La Commission Paré avait également suggéré de confier la surveillance d'une telle loi à un seul organisme. C'est ainsi que la « *loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* » a été adoptée à l'unanimité le 22 juin 1982 créant alors un instrument juridique unique au monde combinant les deux matières.

Le 16 décembre 1982, la Commission d'accès à l'information s'est vu confier le mandat de veiller à l'application de la « *loi sur l'accès* ». Le législateur a alors confié à cet organisme spécialisé à la fois des fonctions d'adjudication et le mandat de surveiller l'application de la loi. La Commission agit donc comme un tribunal administratif lorsqu'elle révisé le refus d'un organisme public d'octroyer à un citoyen l'accès à un document administratif, l'accès à ses renseignements personnels ou de procéder à leur rectification.

En 30 ans, la Commission d'accès à l'information a su faire connaître son rôle et ses missions auprès de la population québécoise. Nous constatons tous que la « *loi sur l'accès* » est devenue une loi de référence et qu'il ne se passe pas une journée sans qu'elle ne soit citée dans les médias.

En ce jour, je souhaite donc souligner avec vous l'anniversaire de cette loi, ainsi que le travail et l'engagement de la Commission d'accès à l'information au cours de ces trois décennies.

\*\*\*\*\*

Je vous propose donc d'adopter la motion suivante afin de célébrer cet important anniversaire :

« *Que l'Assemblée nationale du Québec souligne le 30e anniversaire de la "Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels" adoptée à l'unanimité le 22 juin 1982 et créant la Commission d'accès à l'information.*

« *Que les membres de l'Assemblée nationale du Québec saluent l'excellent travail et l'engagement de la Commission d'accès à l'information pour la promotion d'une plus grande transparence au sein des organismes publics et d'une meilleure protection de la vie privée et des renseignements personnels des Québécois et Québécoises.* »